



## Etude préalable à la programmation de travaux de restauration des cours d'eau Dardaillon et Viredonne

### Bassin Versant de l'Etang de l'Or

Maître d'ouvrage : SYMBO / Contact : Jean-Marc DONNAT  
Prestataire : EGIS EAU / Contacts : David LHERITIER & Jean-Marc FLOHR

Présentation de la phase programmation, le 07 juillet 2011 à Saint Nazaire de Pezan

#### Liste des participants

<b>NOM Prénom</b>	<b>Organisme</b>
ANDRE Marc	Agriculteur
BARRAL Claude	Président du SYMBO
BOLUDA Bernard	Elu de Lunel Viel
BROUILLET Jean Louis	CONSEIL GENERAL 34 PEE/DEMA
DELON Claude	Eleveur Cabanier à Lansargues
DIEULEFES Hervé	Maire de St Just
DONNAT Jean Marc	SYMBO
GIRARD Amélie	MIDI LIBRE
GIRARD Jean Louis	Elu de Lunel Viel
GIRAUD Pierre	DDTM
IVORRAD Michel	Elu Lansargues
LE POMMELET Eve	SYMBO
MARTIN Eric	SIATEO
PECQUEUR Fabrice	Adjoint Valergues
PISTILLI Robert	Maire de St Nazaire
PITAVAL Richard	CCPL
ROUX Jean Michel	Elu de St Nazaire de Pezan
SABATIER Cédric	St Just
SOUBEYRAN Josyane	Particulier de Valergues
VAZZOLER Nathalie	SYMBO

#### Excusés:

- Mme LEVAUX, Déléguée au SYMBO
- Mme PETARD, déléguée à l'environnement au Département
- Mme GOMOND, particulière
- Mme BOSCHER Chambre d'Agriculture
- Mme Anahi BARRERA
- M. MONTIEL, Délégué SYMBO
- M. ZUMBIELH CAM

#### INTRODUCTION

C. BARRAL Président du SYMBO accueille les participants et introduit la réunion. Il remercie M. PISTILLI, Maire de Saint Nazaire d'accueillir le SYMBO et excuse plusieurs personnes (liste ci-dessus).

Il poursuit en indiquant que cette réunion constitue le 4<sup>o</sup> Comité de Pilotage de l'étude lancée par le SYMBO (la réunion 30 mai dernier à LUNEL VIEL a permis de valider les objectifs de restauration et d'enclencher la dernière étape consistant à définir un programme d'actions).

Ce comité de pilotage a pour but de présenter une proposition de programme de travaux, son chiffrage financier, les mesures administratives à déployer et les possibilités d'aides financières. Il précise qu'il faudrait que l'on puisse connaître les intentions de chacun des Maîtres d'ouvrages potentiels et aborder une discussion sur le qui fait quoi et quel calendrier on se fixe. On pourra ainsi vous remettre un projet de document final afin de pouvoir laisser le temps d'en prendre connaissance et ensuite de nous faire passer vos remarques. Une réunion conclusive destinée à entériner ce projet sera organisée en septembre.

Il termine ces propos introductifs en rappelant que même si le SYMBO n'a pas la compétence travaux et entretien des cours d'eau, la mission du SYMBO ne devra pas s'arrêter là, c'est-à-dire à la remise des documents. Elle devra se poursuivre par l'animation de ce programme en accompagnant les futurs Maîtres d'ouvrages afin de faciliter la mise en œuvre de ces opérations.

J.M. DONNAT fixe l'objet de la réunion et cède la parole à D. LHERITIER pour la présentation de la phase 3 programmation (confer diaporama).

## DISCUSSION

---

M. GIRAUD (Police de l'eau – DDTM) précise qu'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sera à faire systématiquement par les Communes qui seraient maîtres d'ouvrage d'aménagements afin de bien montrer que ces travaux sont d'intérêt général. Il précise aussi que cette démarche sera à mener partout, sauf sur les parcelles appartenant au SIATEO.

M. ANDRE (propriétaire terrien – Lansargues) s'interroge sur les impacts des aménagements proposés, notamment sur le site Natura 2000 « Etang de Mauguio », en particulier sur les ripisylves en aval.

M. LHERITIER (EGIS EAU) explique d'une part que la plupart des aménagements envisagés sont hors site Natura 2000 et d'autre part que les travaux qui seront soumis à déclaration ou autorisation administrative devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences que ceux-ci soient localisés dans ou hors périmètre Natura 2000. Enfin, il précise que le programme d'actions, visant à la restauration des cours d'eau, est compatible avec les objectifs de Natura 2000.

M. GIRAUD ajoute que Natura 2000 n'interdit pas toute intervention ou travaux.

M. ANDRE souhaite savoir s'il est prévu de faire des bassins de rétention en amont.

M. LHERITIER lui répond que ce type d'aménagements qui ne répondent pas à l'objectif de restauration de cours d'eau n'est pas prévu.

M. GIRAUD alerte sur le fait que, d'un point de vue administratif, si des transferts de matériaux (pour un volume supérieur à 75 000 m<sup>3</sup>) avec valorisation sont opérés (matériaux pouvant être réutilisés dans le cadre du projet de LGV), les aménagements concernés seront soumis au régime des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE), les lieux d'extraction des matériaux pouvant être considérés comme des carrières à ciel ouvert.

Concernant la priorisation des opérations, M. LHERITIER précise que l'objet de la présente réunion est de valider la méthodologie employée. Ensuite, sera envoyé aux membres du COPIL le détail des aménagements.

M. GIRARD (administré de Lunel-Viel) demande s'il sera procédé à une étude d'impact pour l'ensemble du programme de restauration ou par aménagement.

M. LHERITIER répond que cela dépendra des aménagements concernés, certains pourront faire ensemble l'objet d'une unique étude d'impact, d'autres devront isolément faire l'objet d'études spécifiques.

M. DELON (administré de Lansargues) s'étonne du coût des aménagements et de l'ensemble du programme d'action.

M. LHERITIER justifie les coûts par la complexité technique de la restauration des cours d'eau, et précise que les estimations de coûts présentées intègrent également les études préalables, l'acquisition foncière, etc.

M. ANDRE rappelle que de 1962 à 1975 La Viredonne a fait l'objet de nombreux travaux de recalibrage, entraînant des assèchements des terres en aval du fait de son lit plus profond. Il s'interroge sur la finalité des travaux du programme présenté aujourd'hui.

M. GIRAUD intervient pour rappeler l'objectif du programme qui vise à la restauration physique des cours d'eau concernés pour tendre vers un bon état écologique conformément aux exigences de la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE).

M. ANDRE répond que le principal problème de ces cours d'eau concerne la qualité de leurs eaux. Il sera vain de faire des aménagements sans traiter cette question.

M. GIRAUD précise que cette question est au cœur des préoccupations des services de l'Etat et de nombreuses collectivités. De nombreux chantiers sont en cours. Aujourd'hui, le territoire dispose d'un outil pertinent à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, le Symbo, pour mettre en cohérence les différentes actions, améliorer l'efficacité publique et mener la concertation avec les acteurs locaux. Les interventions sur les cours d'eau feront l'objet d'enquêtes publiques.

M. ANDRE constate qu'aucun propriétaire, manadier, n'assiste à la présente réunion.

M. DONNAT (Directeur du Symbo) fait remarquer à M. ANDRE que c'est la première fois qu'il vient aux réunions dédiées à ce projet de restauration de la Viredonne et du Dardaillon, réunions pourtant ouvertes depuis le début aux acteurs locaux, usagers qui souhaitent y participer. Il s'agit bien dans le présent projet de renaturer des cours d'eau fortement anthropisés dans le passé, et ce dans un esprit de solidarité amont-aval, et de façon cohérente à l'échelle du bassin versant. Il faut savoir que ces cours d'eau ont été segmentés en tronçons, lesquels ont été décrits de façon précise en termes d'état initial, d'objectif de restauration à poursuivre et d'aménagements à réaliser. Il n'était pas possible aujourd'hui de présenter ce détail, qui sera transmis ultérieurement. L'objet est aujourd'hui d'associer les membres du COPIL à une discussion sur la priorisation des aménagements à mettre en œuvre.

M. ANDRE demande dans quel ordre seront exécutés les travaux, d'amont en aval ou d'aval en amont.

M. LHERITIER précise que le calendrier sera précisé dans le programme. Si des aménagements, pour cause d'impact hydraulique par exemple, nécessitent des mesures compensatoires, celles-ci seront logiquement réalisées en premier.

M. DIEULEFES (Maire de St-Just) souhaiterait qu'on en revienne à l'objet de la réunion, c'est-à-dire aux discussions relatives aux coûts des aménagements et possibilités de cofinancement. Il s'agit que les collectivités s'interrogent sur l'investissement qu'elles sont prêtes à consentir sur plusieurs années.

M. DONNAT répond que le taux de subvention de la part de l'Agence de l'eau pourra s'élever à 50 % voire 80 % en fonction des projets, ce dernier taux étant lié à l'aménagement de Zones Humides. Le Département pourra également apporter une contribution qui permettrait d'atteindre 80 % de financements. Les fonds européens pourront également être sollicités. Il restera aux frais des maîtres d'ouvrage la part de 20 % d'autofinancement.

Concernant la priorisation des aménagements, M. DIEULEFES préconise de commencer par ceux sur le Dardaillon. En effet, les stations d'épuration sur ce cours d'eau ont toutes été rénovées, fait qui avait conduit à choisir ce cours d'eau pour cette opération pilote.

M. PECQUEUR fait remarquer que les stations d'épuration sur la Viredonne sont également en cours de réfection, celle de Lansargues pour automne 2011, celle de Valergues pour la fin de l'année 2012.

M. BARRAL souhaite qu'une fois les priorités établies et un programme pluriannuel défini qu'une convention contractuelle entre maîtres d'ouvrage et financeurs soit établie afin de formaliser l'engagement de chacun.

M. BROUILLET (Département de l'Hérault) met l'accent sur l'importance de la validation par les élus du programme d'actions priorisé, et la nécessité que les collectivités s'interrogent sur leurs capacités d'investissement dans ce programme. Il leur restera toujours, au mieux 20 %, au pire 25 % à la charge des maîtres d'ouvrage. Aujourd'hui, les financeurs exigent des études globales au préalable de tels aménagements. C'est chose faite, il serait donc malvenu de leur part de considérer ce projet comme non prioritaire. L'échéance 2015 (DCE) est un bon objectif à viser, elle laisse le temps de mettre en œuvre plusieurs opérations.

M. BARRAL propose donc que les techniciens et le bureau d'études poursuivent la définition de ce programme d'actions prioritaires, lequel sera soumis au Bureau puis au Comité syndical à l'automne 2011.